



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Du Canton de Saint-Camille

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DES SOURCES**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **17<sup>e</sup>** jour du mois d'**octobre** de l'an **2022**, à **19 h**, au bureau municipal, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
Mme Christiane Bonneau, conseillère  
M. Adrien Beaudoin, conseiller  
M. Joël Nadeau, conseiller  
Mme Martine Lanctôt, conseillère

**Absence :** M. Enzo Marceau, conseiller

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-10-182

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé Pierre Bellerose  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le point 9.5 « Participation au souper bénéfique pour la sauvegarde de l'église à Wotton » soit ajouté à l'ordre du jour.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Septembre 2022
- 3.2. Journal de facturation – Septembre 2022
- 3.3. Tirage de la bourse d'études 2022
- 3.4. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
- 3.5. Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2022
- 3.6. Plan triennal du Centre de services scolaires des Sommets
- 3.7. Rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec – Transmission des rapports financiers
- 3.8. Affichage d'un poste administratif
- 3.9. Adhésion 2023 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 3.10. Nomination du comité responsable de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels
- 3.11. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

**4. LÉGISLATION**

- 4.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2022-11 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2023 – 2025



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Du Canton de Saint-Camille

4.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2022-12 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2023 – 2025

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

5.1. Demande d'adhésion de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village à l'entente de fourniture de services relative à la protection des incendies

5.2. Sécurité incendie – Formation des pompiers

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**

6.1. Octroi d'un contrat pour le changement d'un ponceau dans le rang 1

6.2. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de compte

7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

7.1. Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

8.1. Liste des permis émis du mois de septembre 2022

8.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'un immeuble sis au 170, rue Miquelon, lot 6 078 249

8.3. Fonds région et ruralité – Émergence de projet – Appui à la Corporation de développement pour une étude de pré faisabilité d'un motel agricole à Saint-Camille

8.4. Appui à l'Épicerie Sonia

8.5. Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources

8.6. Appui au projet d'Élaboration d'une trousse d'optimisation de l'éclairage extérieur respectueux de l'environnement adaptée aux municipalités rurales

9. **LOISIRS ET CULTURE**

9.1. Rapport d'inspection des infrastructures de loisirs

9.2. Publicité dans le dépliant Parcours les Sources

9.3. Affichage du poste pour l'entretien de la patinoire

9.4. Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Campagne annuelle de financement *Les amis des jeux du Québec*

10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

11. **CORRESPONDANCE**

11.1. Copie de la correspondance

12. **VARIA**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2022-10-183

1.2 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Joël Nadeau***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**



## **2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen présent.

### **3 Administration générale et financement**

2022-10-184

#### **3.1 Adoption des comptes à payer – Septembre 2022**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la greffière-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 27 août au 7 octobre 2022 au montant de cent seize mille cinq cent trente-six dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (116 536,99 \$).

**ADOPTÉE**

#### **3.2 Journal de facturation – Septembre 2022**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de septembre 2022.

2022-10-185

#### **3.3 Tirage de la bourse d'études 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire souligner l'importance de la persévérance scolaire en ayant mis en place une bourse pour les élèves ayant obtenu leurs diplômes d'études secondaires (DES) ou leurs diplômes d'études professionnelles (DEP) ou leurs attestations de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu deux candidatures pour la bourse de la persévérance scolaire 2022 et qu'il a reçu tous les documents à cet effet;

**CONSIDÉRANT QU'**un tirage au sort a été fait pour déterminer le gagnant;

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit remise à Tomeï Lauzière.

**QUE** le conseil municipal félicite Tomeï Lauzière pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

**ADOPTÉE**

#### **3.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

Conformément à l'article 176,4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière a remis les états comparatifs des revenus et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022.



2022-10-186

**3.5 Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2022**

*Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Joël Nadeau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité nomme la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL vérificateur de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour l'exercice financier 2022.

**ADOPTÉE**

2022-10-187

**3.6 Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets**

*Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal mentionne au Centre de services scolaire des Sommets qu'il est en accord avec son plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

**ADOPTÉE**

2022-10-188

**3.7 Rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec – Transmission des rapports financiers**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a été auditée par la Commission municipale du Québec concernant la conformité de la transmission des rapports financiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi exige que les rapports d'audits de la Commission municipale du Québec doivent être déposés lors de la prochaine séance du conseil municipal après leurs publications;

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Joël Nadeau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal dépose le rapport de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur la transmission des rapports financiers.

**ADOPTÉE**

2022-10-189

**3.8 Affichage d'un poste administratif**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire-trésorière adjointe est présentement vacant;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de revoir la répartition des tâches administratives entre les employés;

*Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*



**QU'**un comité soit créé pour analyser les tâches administratives pour ce poste ainsi que les conditions de travail.

**QUE** le comité pour l'affichage du poste soit composé de Mme Julie Vaillancourt, directrice générale, de M. Philippe Pagé, maire et de Mme Martine Lanctôt, responsable des dossiers des ressources humaines.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'affichage de ce poste en concertation avec le comité une fois que les tâches et conditions auront été déterminées.

**ADOPTÉE**

2022-10-190

**3.9 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023 au montant de cent quatre-vingt-huit dollars (188 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2022-10-191

**3.10 Nomination d'un comité responsable de l'accès à l'information et à la protection des renseignements**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité du canton de Saint-Camille doit constituer un tel comité;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*



**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*.

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit la direction générale;
- de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité du canton de Saint-Camille dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*.

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité du canton de Saint-Camille de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

**ADOPTÉE**

2022-10-192

**3.11 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**DE** créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection d'une valeur de cinq mille dollars (5 000 \$).

**QUE** ce fonds sera constitué des sommes affectées par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

**QUE** ces sommes soient prises dans le surplus accumulé non affecté comme prévu au budget 2022.

**ADOPTÉE**

**4 LÉGISLATION**



**4.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement 2022-11 établissant le programme de subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2023 – 2025**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Pierre Bellerose** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2022-11 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2023 – 2025 soit adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2022-11 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2023 – 2025.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

**4.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement 2022-12 établissant le programme de subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2023 – 2025**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Pierre Bellerose** qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2022-11 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2023 – 2025 soit adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2022-11 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2023 – 2025.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

**5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2022-10-193

**5.1 Demande d'adhésion de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village à l'entente de fourniture de services relative à la protection des incendies**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, par sa résolution numéro 2022-149 adoptée le 15 août 2022, désire adhérer à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies intervenue entre les municipalités de Chesterville, Danville, Kingsey Falls, Saint-Camille, Saint-Claude, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick ainsi que la Régie Intermunicipale Incentraide, la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable et en accepte les conditions d'adhésion;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit que chaque municipalité puisse fournir, aux mêmes conditions, des ressources pour répondre à toute demande d'entraide ponctuelle pour le secours et le combat des incendies d'une autre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille est favorable à l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village dans un esprit de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie tout en réduisant le coût des entraides à un niveau raisonnable;



**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 22 de ladite entente, toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 624 du *Code municipal du Québec*, sous les conditions suivantes :

- A- Elle obtient le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;
- B- Elle accepte les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- C- Toutes les municipalités autorisent par résolution cette annexe;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte la demande d'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village à l'Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre les municipalités de Chesterville, Danville, Kingsey Falls, Saint-Camille, Saint-Claude, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick ainsi que la Régie Intermunicipale Incentraide, la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et le Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable, conformément à l'article 22 de ladite entente.

#### **ADOPTÉE**

2022-10-194

#### **5.2 Sécurité incendie – Formation des pompiers**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année





pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

## **6 TRANSPORT ET VOIRIE**

2022-10-195

### **6.1 Octroi d'un contrat pour le changement d'un ponceau dans le rang 1**

**CONSIDÉRANT QU'**un (1) ponceau doit être remplacé dans le rang 1;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a demandé des prix à quatre (4) entrepreneurs et qu'un (1) seul a répondu à la demande de prix;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Joël Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le contrat pour le remplacement de ce ponceau dans le rang 1 soit donné aux Entreprises François Grimard au coût cinq mille cinq cents dollars et seize cents (5 500,16 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2022-10-196

### **6.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés dans le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rang Nord et le chemin Miquelon de Saint-Camille ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE);

**CONSIDÉRANT** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;



**CONSIDÉRANT QUE** la dépense nette pour la Municipalité est de trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt et un cents (32 394,21 \$);

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve la dépense de trente-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt et un cents (32 394,21 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rang et le chemin Miquelon de Saint-Camille et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**QUE** quinze mille dollars (15 000 \$) de la dépense soit pris dans le PPA-CE.

**QUE** la différence soit prise à même le budget d'opération de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

2022-10-197

### **7.1 Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu le budget 2023 de la Régie intermunicipale des Hameaux et que les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Joël Nadeau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil accepte le budget total de trois millions sept cent cinquante-trois mille sept cent sept dollars (3 753 707 \$) de la Régie intermunicipale des Hameaux pour l'année 2023.

**ADOPTÉE**

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de septembre 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de septembre 2022.

2022-10-198

### **8.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'un immeuble sis au 170, rue Miquelon, lot 6 078 249**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis, datée du 5 octobre 2022, pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment principal situé sur le lot 6 078 249, au 170, rue Miquelon, a été soumise au service d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille;



**CONSIDÉRANT QUE** la demande de rénovation est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de rénovation et d'agrandissement est assujettie au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** les rénovations respectent l'esprit et les critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de rénovation est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de permis de rénovation;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le Conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à délivrer le permis de rénovation pour l'immeuble situé au 170, rue Miquelon, lot 6 078 249.

**ADOPTÉE**

2022-10-199

**8.3 Fonds région et ruralité – Émergence de projet – Appui à la Corporation de développement de Saint-Camille pour une étude de pré faisabilité d'un motel agricole à Saint-Camille**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement de Saint-Camille souhaite déposer un projet dans le Fonds région et ruralité, volet Émergence de projet, pour une étude de pré faisabilité d'un motel agricole à Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** pour déposer dans ce Fonds, le conseil municipal doit donner son appui;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond à différents aspects de la planification stratégique de développement locale de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond à différents enjeux de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Joël Nadeau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille appui la Corporation de développement de Saint-Camille dans le dépôt du projet Étude de pré faisabilité pour un motel agricole à Saint-Camille dans le Fonds région et ruralité, volet Émergence de projets.

**ADOPTÉE**

2022-10-200

**8.4 Appui à l'Épicerie Sonia**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'Épicerie Sonia dans l'offre de service de proximité pour la population locale et les visiteurs;



**CONSIDÉRANT QUE** des travaux urgents doivent être réalisés pour protéger l'intégrité du bâtiment, lequel a une valeur patrimoniale supérieure dans la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont admissibles au volet 2 de la Politique d'aide aux entreprises de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la commerçante souhaite être accompagnée pour optimiser les tâches de gestion et améliorer son offre commerciale au bénéfice de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide permettra au commerce de poursuivre durablement sa mission locale et d'améliorer la réponse aux besoins de la population de Saint-Camille et des environs;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

D'accorder une aide maximale de cinq mille dollars (5 000 \$) à Épicerie Sonia provenant du volet 2 de la Politique d'aide aux entreprises de la municipalité lorsque tous les critères seront rencontrés.

**DE** recommander une subvention de sept mille dollars (7 000 \$) à ce commerce de proximité, à partir de l'enveloppe locale de Saint-Camille au Fonds région et ruralité de la MRC des Sources.

**QUE** ces aides soient accordées au commerce dans la mesure où l'ensemble du montage financier est réuni et que les travaux sont autorisés par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**ADOPTÉE**

2022-10-201

**8.5 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources**

***Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion 2022 à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources au montant de cent-dix dollars (110 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2022-10-202

**8.6 Appui au projet d'Élaboration d'une trousse d'optimisation de l'éclairage extérieur respectueux de l'environnement adaptée aux municipalités rurales**

**CONSIDÉRANT QUE** la pollution lumineuse est directement responsable du voilement du ciel étoilé, qu'elle perturbe la faune et la flore, qu'elle interfère avec le cycle circadien chez l'humain, ce qui peut occasionner des problèmes de santé tels qu'un risque accru de certains cancers;



**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité du canton de Saint-Camille à agir pour réduire la pollution lumineuse sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** le déficit de compétences observé localement, de même que dans les administrations municipales, pour orienter les décisions en matière de correctifs à apporter pour réduire la pollution lumineuse;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet soumis au programme Visage municipal permettra la Municipalité de mesurer l'impact du changement de luminaires de rue sur son territoire et qu'il vise à offrir un outil d'aide à la décision pour le milieu municipal;

***Il est proposé par Joël Nadeau***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et unanimement résolu par les conseillers présents***

D'engager la Municipalité dans le projet par un engagement humain et financier représentant vingt-cinq pourcent (25 %) de la contribution accordée par le Fonds de recherche du Québec. Cette contribution représentera un maximum de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) en espèces et cinq mille dollars (5 000 \$) en ressources humaines et matérielles pour chacune des deux années prévues au projet.

**DE** désigner Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, comme signataire de l'entente et représentante de la Municipalité pour assurer un lien entre l'équipe de recherche et la Municipalité, et ce, tout au long du projet, de sa conception à la dissémination des retombées sur le territoire.

**ADOPTÉE**

## **9 LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport d'inspection des infrastructures de loisirs**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil le rapport d'inspection des infrastructures de loisirs.

**2022-10-203**

### **9.2 Publicité dans le dépliant Parcours les Sources**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de participation publicitaire pour le dépliant Parcours les Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** Parcours les Sources est un parcours favorisant la marche longue durée sur l'ensemble des sept municipalités de la MRC des Sources;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité achète un espace publicitaire dans le dépliant Parcours les Sources au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$).

**ADOPTÉE**



2022-10-204

**9.3 Affichage du poste pour l'entretien de la patinoire**

*Il est proposé par Adrien Beaudoin  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à afficher le poste pour l'entretien de la patinoire.

**ADOPTÉE**

2022-10-205

**9.4 Conseil sport loisir de L'Estrie – Campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil sport loisir de l'Estrie concernant la campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »;

*Il est proposé par Joël Nadeau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal participe à cette campagne annuelle de financement comme « AMI BRONZE » au montant de cent dollars (100 \$).

**ADOPTÉE**

2022-10-206

**9.5 Participation au souper bénéfice pour la sauvegarde de l'église de Wotton**

**CONSIDÉRANT** la demande de participation au souper bénéfice pour la sauvegarde de l'église de Wotton

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil achète deux billets au coût de soixante dollars (60 \$) chaque pour participer au souper bénéfice pour la sauvegarde de l'Église de Wotton.

**ADOPTÉE**

**10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen présent.

**11 CORRESPONDANCE**

**11.1 Copie de la correspondance**

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

**12 VARIA**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Du Canton de Saint-Camille

2022-10-207

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Et appuyer Joël Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 31.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé  
Maire

